

lePERMISLIBRE

Communiqué de presse

lePERMISLIBRE annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 0,8 M€

Lyon, le 28 septembre 2026 - lePERMISLIBRE, pionnier de l'auto-école en ligne en France (ci-après la « **Société** »), annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») d'un montant brut de 0,8M € (dont 200K€ par compensation avec des créances) par l'émission de 14 241 443 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix unitaire de 0,055 € (l'« **Augmentation de Capital** »).

UTILISATION DU PRODUIT DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES

L'Augmentation de Capital intervient après une phase de transformation de la Société et doit donner à lePERMISLIBRE les moyens d'accélérer le déploiement de son modèle déjà testé. La Société vise le déploiement de dix agences sur six mois, réparties entre cinq rachats et cinq ouvertures. Trois de ces dix opérations étant déjà engagées dans le calendrier opérationnel, dont deux ouvertures prévues en septembre et une en octobre

Le produit net de l'Augmentation de Capital sera affecté :

- à hauteur d'environ 70 % aux acquisitions et ouvertures d'agences (objectif de dix agences sur six mois, dont trois déjà engagées),
- 17 % au renforcement de la plateforme et de l'outillage multi-agences, et
- 13 % au déploiement opérationnel et au besoin en fonds de roulement.

RESULTATS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

A l'issue de la période de souscription, la demande de souscription s'est élevée à 14 241 443 actions soit 86,10% du montant initial et s'est répartie de la manière suivante :

- 7 463 398 actions à titre irréductible
- 4 038 373 actions à titre réductible
- 2 739 672 actions à titre libre.

L'ensemble des souscriptions, à titre irréductible, réductible et libre ont été servies en intégralité.

Le montant brut de l'Augmentation, de Capital, prime d'émission incluse, s'élève ainsi à 783 milliers d'euros et se traduit par la création de 14 241 443 Actions Nouvelles au prix unitaire de 0,055 €, correspondant à 86,10% du nombre de titres initialement offerts.

REGLEMENT-LIVRAISON DES ACTIONS NOUVELLES

Le capital social de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 937 253,256 €, divisé en 39 052 219 actions de 0,024 € de valeur nominale chacune.

Le règlement-livraison et l'inscription sur le marché Euronext Growth à Paris des Actions Nouvelles sont prévus 30 septembre 2026. Ces Actions Nouvelles seront directement assimilées aux actions existantes lePERMISLIBRE, déjà négociées sur Euronext Growth sous le code ISIN FR001400F2Z1 – mnémo ALLPL.

DILUTION

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société était réparti comme suit :

Nom actionnaire	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote exerçables	% de droits de vote exerçables
Lucas Tournel	202 671	0,82%	402 671	1,40%
Romain Durand	200 000	0,81%	400 000	1,39%
Orizon*	3 386 454	13,65%	3 386 454	11,75%
Flottant	20 883 124	84,17%	24 622 441	85,46%
Actions autodétenues	138 527	0,56%	0	0,00%
TOTAL	24 810 776	100,00%	28 811 566	100,00%

* société fondée par Lucas Tournel et Romain Durand regroupant différents managers de lePERMISLIBRE

Après l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

Nom actionnaire	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote exerçables	% de droits de vote exerçables
Lucas Tournel	202 671	0,52%	402 671	0,94%
Romain Durand	200 000	0,51%	400 000	0,93%
Orizon*	9 022 817	23,10%	9 022 817	20,96%
Flottant	29 488 204	75,51%	33 227 521	77,18%
Actions autodétenues	138 527	0,35%	0	0,00%
TOTAL	39 052 219	100%	43 053 009	100%

* société fondée par Lucas Tournel et Romain Durand regroupant différents managers de lePERMISLIBRE

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	-0,091	-0,044
Après émission de 14 241 443 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	-0,038	-0,014

* : sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de -2,26 M€ au 31/12/2025 et d'une émission brute de frais.

** : Il existe 100.000 BSPCE donnant droit à 100.000 actions de la Société et 5.829.406 BSA 2025 donnant droit à 8.744.109 actions de la Société, en circulation.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	1,00%	0,74%
Après émission de 14 241 443 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,64%	0,52%

** : Il existe 100.000 BSPCE donnant droit à 100.000 actions de la Société et 5.829.406 BSA 2025 donnant droit à 8.744.109 actions de la Société, en circulation.

Avertissement

L'Augmentation de Capital n'a pas donné pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF ni au dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un document d'information contenant les informations énoncées à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.

Partenaires de l'opération



Conseil de l'opération



Conseil juridique

Prochain communiqué

30 octobre 2026 : Résultats semestriels 2026

A propos de lePERMISLIBRE



Fondée en 2014, pionnier de l'auto-école digitale en France, lePERMISLIBRE réinvente la formation au permis de conduire en proposant une offre en rupture avec les acteurs traditionnels, plus proche des nouveaux usages et modes de vie de la génération « digital native » qui a grandi avec le développement du numérique. lePERMISLIBRE fédère une communauté de plus de 1 000 enseignants de la conduite fidèles, engagés et passionnés, tous diplômés d'État. Son modèle digital, plus agile, totalement transparent et 35 % moins cher qu'en auto-école traditionnelle lui a permis d'attirer plus de 500 000 candidats. Notée près de 5 étoiles sur Trustpilot par les utilisateurs, la plateforme propose via des espaces personnels, de meilleures méthodes d'apprentissage et de révisions au Code de la Route, ainsi que la possibilité de réserver ses heures de conduite depuis plus de 500 villes partout en France, avec l'enseignant de son choix, et ce 7/7 jours, de 6 heures à 23 heures, permettant de se détacher de toutes les contraintes de temps et de lieux. La société est cotée sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR001400F2Z1, mnémo : ALLPL) – Eligible PEA PME – Qualification « Entreprise innovante » par Bpifrance. Pour plus d'information sur la société : www.lepermislibre.fr

CONTACTS

lePERMISLIBRE

Lucas TOURNEL, Président et Directeur Général

Nicolas Bonzy, Directeur Administratif et Financier

invest@lepermislibre.fr

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de la Société pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats de l'industrie, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société et l'environnement dans lequel la Société évoluera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réelles. La Société décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, développement futur ou pour toute autre raison.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de valeurs mobilières, et il n'y aura pas de vente de valeurs mobilières dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis. Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) (les « Etats Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un quelconque Etat Concerné. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 (2) du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, sous réserve de la réglementation applicable ; (ii) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** ») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i) à (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement lié au présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. En ce qui concerne le Royaume-Uni, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni ou une dispense de cette publication en vertu du règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié, dans la mesure où il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (« **Règlement Prospectus UK** »). Par conséquent, ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus UK.

La publication, distribution ou diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne peut être distribué, diffusé ou publié, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.